

DALE – séance CE 31/8/16 – Point presse élargi avec SIG, suite à l'adoption par le CE de l'arrêté approuvant la tarification en matière de fourniture d'énergie électrique par les Services industriels de Genève et leur déléguant la compétence d'adapter l'agio Vitale Soleil entrant dans les tarifs de vente de l'électricité (point 5.5.6 séance CE 27/7/16)

Genève tourne définitivement le dos aux énergies fossiles pour son électricité

Une électricité 100% renouvelable

L'énergie électrique fournie par les Services industriels de Genève (SIG) sera 100% renouvelable au 1^{er} janvier 2017. L'entreprise renonce à l'énergie fossile, en faveur d'électricité hydraulique et solaire.

Pour la majorité des clients, les 3/4 de cette énergie électrique seront issus des barrages suisses et un quart produit localement dans les barrages le long du Rhône et dans les centrales solaires. Jusqu'ici, 5% de l'électricité était importé d'une centrale à gaz au Luxembourg. Quant à l'énergie hydraulique, elle provenait pour partie de barrages européens. Cette décision est le fruit d'un engagement commun du Conseil d'Etat et de SIG en faveur du développement des énergies renouvelables, indispensables pour assurer la transition énergétique en Suisse. Après s'être affranchi du nucléaire, le canton de Genève continue ainsi à se positionner parmi les pionniers du secteur : la consommation des ménages genevois sera entièrement couverte par du courant renouvelable suisse.

Ce défi a pu être relevé grâce à un renforcement de la production d'énergie renouvelable locale : la production d'électricité solaire a bondi en 10 ans, passant de 1GWh à 29GWh, ce qui correspond à la consommation de 9'400 ménages genevois. Pour sa part, la production d'énergie hydraulique a augmenté de 4% grâce à la modernisation du barrage de Chancy-Pougny.

Le passage à une électricité 100% renouvelable, produite en Suisse et à Genève, constitue un pas décisif en faveur de la transition énergétique et de la société à 2000 watts. Cette étape confirme également la volonté du Conseil d'Etat et de SIG de diminuer notre dépendance à l'égard de la production étrangère.

Des tarifs à la baisse

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a approuvé les tarifs de l'électricité fournie par SIG pour l'année 2017. Au 1^{er} janvier 2017, les ménages genevois verront leur facture diminuer de 3% en moyenne. Par exemple, pour une famille consommant 4'500 kWh (consommation moyenne suisse) par an, la facture d'électricité diminuera de 27 francs par an. Les clients qui, pour des raisons économiques, avaient opté pour de l'électricité d'origine fossile, seront eux aussi avantagés. Ils seront approvisionnés en courant renouvelable, et paieront 14 francs de moins en 2017. Deux facteurs expliquent cette baisse des prix : les coûts de l'utilisation du réseau électrique ont baissé et les conditions d'achat de l'énergie sont plus favorables. Cette baisse de prix permet de compenser la hausse de 0,2 centime du supplément fédéral pour l'électricité renouvelable.

Pour toute information complémentaire :

Etat de Genève : M. Antonio Hodggers, conseiller d'Etat chargé du DALE, en contactant Pauline De Salis, secrétaire générale adjointe, DALE, tél. +41(0)225466047 ou +41(0)763042066.

Services industriels de Genève : Mme Elise Kerchenbaum, Relations publiques, Services industriels de Genève, tél. +41(0)224207093 ou +41(0)7933348 52, elise.kerchenbaum@sig-ge.ch